

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 18 JUILLET 2016**

L'an **deux mille seize**, le **dix-huit juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2016.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Absents ou excusés : Mme Sandrine **DECHE** (pouvoir à M.J LAWTHER), M. Tristan de la **RIVIERE** (pouvoir à S. PANCHOUT), M. Luc **HERAULT**.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les procès-verbaux des séances du 10 mai 2016 et 13 juin 2016 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarques n'étant faite, les procès-verbaux des 10 mai 2016 et 13 juin 2016 sont adoptés à dix-huit voix pour.

L'ordre du jour est énoncé ainsi que l'ajout de points supplémentaires :

1/ Tarifs communaux :

- Cimetières communaux, fixation tarifs vente des caveaux bâtis repris (fin de procédure de reprise des concessions funéraires)

6 / Questions diverses :

- Médiathèque municipale (PCTA) : accusé réception demande de subvention DRAC

- Intronisations du 31 juillet 2016 (45^{ème} fête des vins)

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide l'ordre du jour, l'ajout des points complémentaires.

1 – TARIFS COMMUNAUX

- Projet de location d'un local communal à un collectif d'artisans

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une Maison des artisans au sein du local communal situé à l'angle de la rue St Romain et de la rue de la Font qui accueillait précédemment l'Office de Tourisme puis « Entre 2 Bières – le bar ».

Ce projet fait suite au partenariat mise en place depuis quelques mois avec l'association « Les Ateliages » (une émanation du « Ouistiti, Circus » avec lequel la CDC du Sauveterrois travaille depuis de longues années) que la commune accueille à Sauveterre dans cet immeuble.

Ce projet prévoit le rassemblement et la création d'un collectif d'artisans en centre bourg sur notre commune.

Les différentes surfaces seraient louées à différents artisans :

- la cave à un maroquinier,

- la boutique à une association d'artisans pour commercialiser leurs produits,

- les deux pièces au 1^{er} étage, mis à disposition gracieusement à l'association « Les Ateliages » moyennant une convention d'animation et de gestion de l'ensemble,
- le local au dernier étage à une savonnerie.

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération relative à la signature des baux locatifs et à la fixation des tarifs car les artisans doivent encore se réunir afin de finaliser ces questions et les plans de financement.

Le Conseil Municipal se prononcera donc lors de sa séance de septembre 2016 sur ce projet.

Monsieur Christophe MIQUEU précise que ce projet pourrait intéresser la Fédération des Bastides d'Aquitaine qui souhaite promouvoir les collectifs d'artisans au sein des Bastides dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Monsieur le Maire remercie Monsieur MIQUEU de son intervention et lui demande de lui transmettre les éléments.

- Revente de verres sérigraphies – **délibération 2016-07-07**

Monsieur le Maire expose la demande de l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers (OTEM) de pouvoir acquérir auprès de la commune des verres sérigraphies en petite quantité afin de les proposer à la vente dans la boutique de l'Office de Tourisme de Sauveterre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revente (à prix coutant) de verres sérigraphies « Sauveterre-de-Guyenne » à l'Office du Tourisme (OTEM) pour commercialisation dans sa boutique. Il propose d'élargir cette possibilité et ce tarif aux autres commerçants qui le souhaitent (restaurateurs, quincailler...).

Le prix unitaire revente des verres s'élève à 2.37 € HT (2.85 € TTC) soit le prix unitaire d'acquisition par la commune en grande quantité (minimum 300 verres).

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, pour la revente des verres sérigraphies au prix unitaire de 2.85 € TTC

- Modalité d'occupation des salles aux compagnies de théâtres – **délibération 2016-07-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de revoir les modalités de prêt des deux salles communales (salle des fêtes rue St Romain et salle culturelle Bonard) aux compagnies de théâtre professionnelle.

Monsieur le Maire propose que les compagnies de théâtre reversent une participation de 1€/place vendue à la mairie de Sauveterre-de-Guyenne au titre de la mise à disposition de la salle. Cette participation permet des recettes pour la commune sans que les Compagnies ne prennent un risque trop important si le spectacle attire peu de spectateurs.

Le titre de recette sera effectué à la fin de saison sur la base du décompte annuel présenté par les compagnies de théâtre.

Monsieur Christian BONNEAU demande combien de places sont vendues en moyenne par représentation ?

Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 100 places vendues/spectacle par le Théâtre des Salinières ce qui représenterait environ un montant de 100 € de recette par spectacle pour la collectivité.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, et instaure la participation de 1€/place vendue.

- Vente des caveaux communaux suite à la fin de procédure des reprises de concessions – **délibération 2016-07-03**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune (emplacements disponibles dans les cimetières, restauration et entretien des monuments) et des habitants (tarifs attractifs) de

procéder à la cession des caveaux et emplacements rendus disponibles suite à la procédure de reprise des concessions funéraires. Plus de 200 emplacements ont ainsi été repris.

Considérant le tarif communal des concessions cinquantennaires de 95€/m² (délibération du 30 novembre 2015).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de revente des caveaux bâtis disponibles dans les quatre cimetières communaux suite à la fin de la procédure de reprise des concessions funéraires :

95 € par m² pour une concession cinquantenaire (tarif 2016)

+

400 € par place dans les caveaux repris (400€ caveau 1 place, 800€ caveaux 2 places, 1200€ caveaux 3 places, 1600€ caveau 4 places, 2000€ caveau 5 places, 2400 € caveau 6 places, 2800€ caveau 7 places, 3200€ caveau 8 places ...)

Ce tarif forfaitaire représente le coût du caveau et du monument funéraire le cas échéant. Si nécessaire, la remise en état du monument (décapage, rinçage, pulvérisation d'un produit désinfectant, blanchissement, scellement des plaques de fermeture...) est à la charge des acquéreurs.

Une majoration ou minoration de + ou – 20% pourra être accordée en fonction de l'état du caveau et du monument.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, pour fixer ces tarifs de revente des caveaux communaux et autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes réglementaires.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET demande qui doit renouveler une concession quand celle-ci arriver à son terme : la Mairie ou le concessionnaire ?

Monsieur le Maire rappelle que c'est le concessionnaire qui doit faire la démarche auprès de la Maire pour renouveler la concession.

2 - ARCHIVES COMMUNALES

Madame Marie-José LAWThER présente au Conseil Municipal les bilans et actions menés jusqu'à présent et la réglementation concernant les archives communales.

Le maire est responsable de l'ensemble des archives et doit les conserver :

- Pour la gestion des affaires communales,
- Pour la justification des droits des administrés,
- Pour la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine communal.

La commune gère deux natures d'archives :

- *Les archives dites « Intermédiaires »* : les dossiers sont clos mais ils sont gardés à proximité pour des raisons d'activité du service ou de prescription légale.
- *Les archives dites « Définitives ou Historiques »* : ce sont des dossiers ou des données présentant un intérêt juridique ou historique et qui doivent être conservés définitivement dans un service d'archives.

Concernant les archives dites « Intermédiaires » :

La Mairie de Sauveterre de Guyenne a amorcé depuis 2010 un important travail de traitement (tri, classement thématique, reconditionnement, élimination) des archives suite aux travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville (travaux en 2010-2012) et à la création d'un nouveau local d'archivage en 2012.

Les archives allant de 1975 à ce jour ont été triées, classées, répertoriées, reconditionnées.

Les archives répertoriées qui peuvent être détruites selon la réglementation en vigueur ont été mises de côté, et sont soumises à autorisation des archives départementales via un bon de destruction.

Les archives antérieures à 1975 ont été stockées et sont à reconditionner et à trier selon le plan de classement en vigueur.

Nous avons sollicité l'aide du centre de gestion (CdG 33) pour nous accompagner sur ce dossier. Un diagnostic a été réalisé en juin 2016 et une formation a eu lieu in situ avec les agents en charge du dossier.

Concernant les archives dites « Définitives ou Historiques »

La commune est propriétaire de ses archives, et elle peut à tout moment décider d'en confier la garde aux Archives départementales.

Depuis la fin 2015, nous sommes en contact avec le bureau des archives départementales de la Gironde pour faire un point d'étape sur ce dossier et initier une démarche de numérisation et de sauvegarde de nos archives.

- La municipalité souhaiterait déposer, dans un premier temps, de façon temporaire les archives patrimoniales communales (registres des délibérations des Conseil Municipaux, Charte, plans cadastraux...) afin de permettre aux archives départementales de les numériser et de les sauvegarder numériquement.

Après numérisation, ces archives seraient ensuite renvoyées en mairie afin de conserver dans nos locaux l'histoire de notre commune.

- Concernant le dépôt des registres d'état civil (mariages, naissances, décès) il serait possible de déposer uniquement ceux antérieurs à 1896 (respect des délais de communicabilité prévus par le Code du patrimoine ou des prescriptions de la CNIL). Sont en mairie :

- Sauveterre-de-Guyenne : 1833-2011
- Saint-Romain-de-Vignague : 1833-1965
- Saint-Léger-de-Vignague : 1833-1965
- Le Puch : 1833-1965

- Nous avons entrepris avec l'association « *Les amis de la Bastides de Sauveterre-de-Guyenne* » un travail de recensement des archives historiques communales et des lieux de stockage (mairie, locaux associatifs, domiciles personnels des membres de l'association...) de celles-ci. L'objectif est de conserver en mairie ces éléments, de les sauvegarder et de les valoriser

Enfin, la municipalité souhaite terminer le recensement exhaustif et historique des Maires des 4 communes de la Révolution française à 1965. Le service des Archives Départementales nous accompagnera.

Madame LAWThER remercie les deux agents du Pôle Administratif qui se sont investis dans cette opération : Cathy BERTIN et Gaëlle BELIS-ESPENAN sous la responsabilité et l'accompagnement de Florence MOUTE, Chef de Pôle.

Madame Stéphanie DUBERGA demande si l'on pourra récupérer en mairie la Charte de la bastide après dépôt au sein des Archives Départementales ?

Madame LAWThER précise que le but est de leur transmettre la Charte temporairement pour qu'ils la numérisent puis nous la conservons dans nos archives en mairie.

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom de son groupe, soutien ce projet et félicite la collectivité pour le travail accompli.

Madame LAWThER rappelle que nous avons des services compétents à notre disposition pour mener à bien cette opération.

3 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES STADES MUNICIPAUX

- Attribution des missions intellectuelles – **délibération 2016-07-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'aménagements des stades Jacques BARRIERE et BAZZANI. Il présente les résultats des consultations engagées pour les missions intellectuelles et propose de retenir les offres mieux-disantes :

Mission « Sondage de sol/étude géotechnique » :

5 offres reçues

Offre mieux-disante :

AQUITERRA : 2 000.00 € HT

Mission « Sécurité et Protection de la Santé » (SPS) :

14 offres reçues

Offre mieux-disante :

DOMIELEC : 1 640.63 € HT

Mission « Contrôle Technique » (CT) :

6 offres reçues

Offre mieux-disante :

SOCOTEC : 5 825.00 € HT

Madame Patricia SCHNNEEBERGER-REIGNIER demande si ces missions ne sont pas comprises dans le marché de maîtrise d'œuvre et dans le chiffrage initial ?

Monsieur le Maire signale que ces missions intellectuelles sont des missions indépendantes qui doivent être réalisées par des sociétés différentes. Néanmoins, les sommes relatives à ces missions intellectuelles étaient prévues dans les plans de financement initiaux.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, pour attribuer les 3 missions intellectuelles aux 3 sociétés ayant proposées les offres mieux-disantes et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents réglementaires (devis, marchés...) et les éventuels futurs avenants dans la limite des sommes inscrites au budget.

4 – PERSONNEL

- Modification du tableau d'effectif – **délibération 2016-07-05**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de candidatures 2016 au titre de la promotion interne faites auprès de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CdG 33).

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 29 juin 2016 pour plusieurs agents de la commune de Sauveterre-de-Guyenne, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} août 2016 afin de pouvoir procéder à leur nomination.

La modification proposée est la suivante :

- Ouverture d'un poste au sein du Pôle Administratif : rédacteur (catégorie B)
- Ouverture de deux postes au sein du Pôle Service Technique : agent de maîtrise (catégorie C)
- Fermeture de postes :
 - adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C)
 - adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C)
 - adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C)

Après échange de vue, le Conseil Municipal décide, à dix-huit voix pour, d'adopter la modification du tableau des effectifs au 1^{er} aout 2016.

Monsieur le Maire félicite les 3 agents concernés par ces promotions internes. Celles-ci permettent de récompenser le travail et l'investissement des agents communaux en faveur du service public et de l'intérêt général.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à applaudir ces 3 agents pour les féliciter et les remercier.

- *Applaudissements de l'assemblée et du public-*

- Recrutement emploi d'avenir – **délibération 2016-07-06**

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 24 heures par semaine jusqu'à 35 heures, la durée du contrat est de 12 mois renouvelable dans la limite de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animation de la pause méridienne à l'école élémentaire, animation des temps accueil périscolaire, aide à la mise en place de la restauration scolaire école élémentaire, nettoyage des classes école élémentaire.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Mission Locale de Langon et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil municipal décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes ci-dessus.

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement, à la signature du contrat et aux éventuels renouvellements.

- Recrutement CUI – **délibération 2016-07-07**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein du service scolaire dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable dans la limite de 24 mois,

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 26 heures. Ce contrat pourra être renouvelé. L'aide de l'Etat serait de 80 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 20 heures hebdomadaire.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Service et entretien à la cantine école maternelle

- Entretien des locaux de l'école maternelle
- Entretien des locaux de l'accueil périscolaire
- Aide au temps accueil périscolaire
- toutes les missions dans l'intérêt du service

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord, par dix-huit voix pour, et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, à signer une convention de CUI avec l'Etat, à signer le dit contrat Unique d'Insertion ainsi que les renouvellements éventuels.

- Recrutement CUI – **délibération 2016-07-08**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein du service d'entretien locaux communaux dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable dans la limite de 18 mois.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 12 mois et pour un service hebdomadaire de 22 heures 30. Ce contrat pourra être renouvelé. L'aide du Conseil Départemental de la Gironde serait de 90 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 22h 30 hebdomadaire.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Entretien locaux communaux (cabinet médical, stade, mairie, office de tourisme)
- toutes les missions dans l'intérêt du service

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord par dix-huit voix pour et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, à signer une convention de CUI avec le Département, à signer le dit contrat Unique d'Insertion ainsi que les renouvellements éventuels.

Monsieur le Maire précise que ces recrutements vont permettre de renforcer le Pôle Ecole, Sport et CCAS suite aux différentes évolutions d'organisation (accroissement de l'activité avec la mise en place des TAP, mise en disponibilité d'un agent...).

Madame Stéphanie DUBERGA s'interroge sur la possibilité d'Audrey GALINAT (demande de mise en disponibilité pour une expatriation familiale) de retrouver son poste à son retour ?

Monsieur le Maire précise qu'elle sera de droit réintégrer dans les effectifs communaux lors de sa demande de réintégration. Néanmoins, le poste proposé pourra être différent en fonction des besoins de la collectivité à cette date.

Suite à différents échanges, Monsieur Christophe MIQUEU s'interroge sur le remplacement en tant qu'ATSEM à l'école maternelle de Mme Jacky LEBEL, qui part à la retraite au 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire signale qu'elle sera en partie remplacée sur ces missions d'ATSEM en accord avec Madame la Directrice de l'école maternelle. Les services de l'école maternelle seront réorganisés entre le temps des ATSEM auprès des instituteurs (3 ATSEM le matin et 4 l'après-midi), et le temps auprès des enfants pendant le repas et les TAP (5 ATSEM).

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle l'attachement de son groupe à la présence des ATSEM dans les classes des écoles maternelles afin de pouvoir accompagner les enseignants et les enfants dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire précise que son équipe est également fortement convaincue de l'importance des ATSEM et qu'ils ont créé un poste de plus (4 ATSEM contre 3 initialement) dès 2008. Néanmoins, les départs des agents et les échanges avec les équipes pédagogiques permettent de modifier les organisations (matin, pause méridienne, après-midi, TAP...) afin de mieux répondre aux besoins. Le nombre d'ATSEM variera donc de 3 à 5 selon les moments de la journée.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX signale qu'un travail en amont a été effectué avec les différents services afin de planifier une meilleure organisation des vies personnelles et professionnelles des agents (réduction des amplitudes de travail, regroupement des agents par activités et lieux de travail).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER signale 2 départs et 3 arrivées et demande la répercussion financière sur le budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que les 2 départs concernent des agents à temps plein et que les 3 arrivées sont des contrats à temps non complet. Néanmoins, ces trois recrutements représentent effectivement une légère augmentation en termes d'ETP (Equivalent Temps Plein). Le bilan financier n'est pas présenté ce soir mais les atténuations de charges attachées à ces types de contrats (CUI, Emploi d'Avenir...) devraient compenser l'augmentation horaire globale.

5 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Fusion du syndicat mixte du Dropt Aval et du SI d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne – **délibération 2016-07-09**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet du Lot et Garonne, pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) et de l'arrêté du 10 juin 2016, portant proposition de fusion du syndicat mixte du Dropt Aval et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne et nouvelle répartition des représentants des territoires dans cette nouvelle structure.

Monsieur Christian BONNEAU fait remarquer que certaines communes de la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois n'ont pas été consultées sur cette évolution. Il précise que la question de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) n'est pas abordée dans ce projet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour :

- donne son accord sur la fusion du syndicat mixte du Dropt aval et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne
- donne son accord sur la répartition des membres (délégués) de la structure
- s'étonne de la non-consultation de certaines communes (Cleypac, St Sulpice de Pommier...) de la CdC du Sauveterrois

6 – QUESTIONS DIVERSES

- RTE Transport – TIGF

Monsieur le Maire signale des travaux sur la ligne 225kV relatifs au raccordement électrique de la station TIGF pour permettre l'installation d'un troisième compresseur

- Information : TransGironde / ligne 403

Monsieur le Maire donne lecture d'une information du Conseil Départemental présentant un service supplémentaire sur la ligne 403 TransGironde Sauveterre-Bordeaux, à savoir la desserte de la commune le samedi et dimanche à partir du mois de juillet 2016.

- Pôle Culturel Touristique et Associatif (PCTA)

Monsieur le Maire fait part de l'accusé réception du dossier de demande d'aide auprès de la DRAC pour les travaux du PCTA et notamment la création de la Médiathèque.

- Circuit d'interprétation touristique

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral autorisant la commune de Sauveterre de Guyenne à réaliser le circuit d'interprétation touristique du patrimoine.

La consultation des entreprises est en cours.

- Fête des vins 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des intronisés de la fête des vins le dimanche 31 juillet 2016. Cette année l'inauguration aura lieu le samedi midi après la réception des délégations. Les intronisations et le prix d'élégance auront lieu le dimanche 31 juillet 2016.

Monsieur Laurent SAUTS invite l'ensemble des conseillers à assister à la fête des vins 2016. Le CAC a l'objectif accueillir le plus de monde avec un accent renforcé sur la sécurité. Il remercie également la municipalité pour son soutien et son aide matérielle.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements :

- de Mme Sandrine DECHE lors des obsèques de son père
- du Centre de Gestion de la Gironde pour le prêt de la salle des fêtes pour leur réunion du 24 mai dernier.
- de l'académie de Bordeaux pour les livres offerts à l'occasion du Prix pour le concours de la Résistance.

- Diner en bastide

Monsieur le Maire signale que 300 personnes sont venues au 1^{er} « Diner en Bastide » le 05 juillet dernier. Les 2 Diners suivants sont prévus les 9 août et 13 septembre 2016.

- Commune nouvelle

Monsieur le Maire précise que comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, l'ensemble des courriers d'invitation a été expédié aux différentes communes (12 communes). Leur avis doit nous parvenir prochainement pour statuer sur les conditions de l'organisation, ou non, d'une consultation publique (référendum) et d'une prise de décision d'ici le 31 octobre 2016.

AGENDA

Juillet 2016	
du 29 au 31/07	Sauveterre fête ses vins 2016
Août 2016	
05/08	Soirée piscine
09/08	2 ^{ème} Diner et Soirée en bastide
du 10/08 au 18/08	Voyage à Hadchit (Liban) – comité de jumelage
24/08	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 18 juillet 2016

Septembre 2016	
du 02 au 04/09	Festival « Ouvre la voix » 2016 : 14 ^{ème} édition
03/09	Forum des Associations
13/09	3ème Diner et Soirée en bastide
17-18/09	Journées du patrimoine
18/09	Brocante des « Amis de la Bastide »
26/09	Conseil Municipal (20h30)
28/09	Commission LULOM (18h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.